

Compte-rendu du conseil syndical du 15 février 2022
19h00 – Mairie de Lancié

ETAIENT PRESENTS : Marie-Andrée CHOPIN, Jean-Claude DESBAT, Bernard MATRAY, Catherine REBAUD, Daniel BASSET, Jean-Paul CHEMARIN, Yves DEVILLAIN, Jacky MENICHON, Jean-Michel MOREY, Sylvain SOTTON, délégués titulaires, et Véronique PARIOT, déléguée suppléante.

ABSENTS EXCUSES : Patrick BOIRAUD, Benoit FROMENT, Christian VIVIER-MERLE, Philippe PERRET délégués titulaires, Jean-Pierre DUMONTET, Christophe CLAUZEL et Jérémy THIEN, délégués suppléants.

Monsieur Daniel BASSET est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du conseil syndical du 16 décembre 2021,
- Approbation du compte de gestion 2021 et vote du compte administratif 2021,
- Budget primitif 2022,
- Point sur le programme d'actions en cours,
- Demande de subventions,
- Questions diverses.

COMPTE-RENDU

○ **Approbation du conseil syndical du 16 décembre 2021**

Le Président, Jacky MENICHON, soumet aux conseillers syndicaux la validation du compte-rendu du conseil syndical du 16 décembre 2021. Ce dernier est adopté à l'unanimité des membres présents.

○ **Approbation du compte de gestion 2021 et vote du compte administratif 2021**

Exercice 2021

Monique MICHAUD, en charge de la comptabilité au SMRB, expose les résultats de l'exercice 2021 pour le fonctionnement et l'investissement.

Fonctionnement :

- Dépenses de fonctionnement : 480 525.61 €
- Recettes de fonctionnement : 790 383.33 €

Soit un excédent de 309 857.72 €

Investissement :

- Dépenses d'investissement : 315 127.59 €
- Recettes d'investissement : 720 13.41 €

Les résultats de l'exercice 2021 présentent un excédent de 405 009.82 €

Clôture 2021

Compte tenu des reports de l'exercice précédent, les résultats de clôture de l'exercice 2021 s'élèvent à :

- Fonctionnement : + 315 127.59 €
- Investissement : + 691 973.88 €

Le compte administratif 2021 est présenté succinctement :

<p><u>Fonctionnement – Dépenses</u> <i>Charges à caractères générales</i> BP 2021 : 328 740 € Réalisé : 171 510.27 € Le delta entre budget prévisionnel et budget réalisé s'explique par le fait que certaines actions d'entretien (Brigades Nature) n'ont pas été réalisées (contexte COVID).</p> <p><i>Charges de personnel</i> BP 2021 : 215 170 € Réalisé : 200 134.51 €</p> <p><i>Autres charges gestion courante</i> BP 2021 : 47 970 € Réalisé : 44 394.35 €</p>
<p><u>Fonctionnement – Recettes</u> <i>Atténuations de charges</i> BP 2021 : 2 860 € Réalisé : 2 856 €</p> <p><i>Dotations et participations</i> BP 2021 : 830 189.92 € Réalisé : 757 345.70 € Participations des EPCI = 664 188 € € Subventions = 93 757.7 €</p>
<p><u>Investissement – Dépenses</u> Dépenses prévues : 1 373 956.08 € Dépenses réalisées : 315 127.59 € Le delta entre les dépenses prévues et réalisées s'explique par le fait que l'action Aménagements des bassins Galoche/Merloux n'a pas pu démarrer tant que le PAPI des rivières du Beaujolais n'a pas été approuvé.</p>
<p><u>Investissement – Recettes</u> Recettes prévues : 1 373 956.08 € Recettes réalisées : 720 137.41 € Les recettes intègrent un excédent de fonctionnement de 541 123.45 €, la récupération du FCTVA pour 40 773.48 € et des subventions d'études et travaux de l'Agence de l'Eau, de l'Etat, de l'Europe, perçus pour des études et travaux réalisés en 2021 et les années précédentes.</p>

Le Président s'absente lors du vote du compte administratif. Madame Catherine REBAUD propose à l'assemblée d'élus de voter le compte administratif détaillé ci-dessus.

Le conseil syndical approuve à l'unanimité des membres présents le compte de gestion et vote le compte administratif 2021.

o **Budget primitif 2022**

En 2022, le nombre d'habitants est de 116 910 habitants (populations légales totales 2019, entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2021) contre 116 292 habitants en 2021. La part de chaque structure adhérente dans le fonctionnement du budget du SMRB est fonction du nombre d'habitants (50 %) et du linéaire de berges des cours d'eau (50 %).

Pour l'année 2022 elle est de :

- Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône : **44.61 % : 296 313 €**
- Communauté de Communes Saône Beaujolais : **47.29 % : 314 086 €**
- Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées : **8.10 % : 53 789 €**

Le Président rappelle que les participations des EPCI adhérents restent stables en 2022. Les légères variations (quelques centaines d'euros) étant liées à l'évolution de la population entre 2021 et 2022.

Un projet de budget est remis à chaque conseiller syndical.

En section de fonctionnement, il est proposé d'inscrire :

Dépenses de fonctionnement

- o 369 940 € en charges à caractère général incluant le coût
 - o des travaux d'entretien des rivières et des bassins de rétention par les Brigade Nature
 - o des travaux d'entretien des bassins de rétention,
 - o des diagnostics de vulnérabilité des bâtiments privés et publics aux risques d'inondation,
 - o des travaux de restauration de la rivière de contournement de Montmay à Régnié-Durette,
 - o la formation d'élus et d'agent à la gestion de crise
 - o des opérations de communication et d'animation auprès des scolaires,
 - o des loyers et charges et entretien matériel roulant,
- o 215 370 € en charge de personnel incluant le coût de 3 postes à temps plein, 1 agent à 80 %, et 1 agent à temps partiel
- o 153 891.19 € en virement à la section d'investissement
- o 100 885.69 € en opérations d'ordre entre sections
- o 45 105 € en autres charges de gestion courante (indemnités élus)

Recettes de fonctionnement

- o 29 755.19 € en opérations d'ordre entre sections (subventions transférées au résultat)
- o 833 109.92 € en dotations et participations dont 664 188 € de participation des collectivités et 855 436.69 de subventions de l'Agence de l'Eau, de la Région AURA, de l'Etat et de l'Europe.

En section d'investissement, il est proposé d'inscrire :

Dépenses d'investissement

- o 138 000 € : Travaux de continuité écologique sur l'Ardières et les Samsons
- o 31 200 € : Passerelle sur les Samsons
- o 60 000 € : Etude reconstruction digue de Denicé
- o 36 000 € : Régularisation digue de Chénas
- o 45 197.23 € : Bassin de rétention Galoche
- o 66 000 € : Etude espace de bon fonctionnement
- o 18 000 € : Etude qualité PSE

- o 63 600 € : Achat de terrain sur le Merloux
- o 29 755.19 en amortissements des subventions
- o 1 052 740.06 € en reste à réaliser (dont 860 302.73 € études et travaux pour les bassins de rétention du Morgon)

Recette d'investissement

- o 153 891.19 € en virement de la section de fonctionnement
- o 309 857.72 € en affectation en réserves (résultats de clôture de fonctionnement 2020)
- o 691 973.88 € en solde d'investissement reporté
- o 8 787 € en FCTVA sur travaux 2020
- o 139 600 € en subventions (état, agence RMC et AURA),
- o 100 885.69 € en amortissement des immobilisations
- o 135 552 € en reste à réaliser

Le budget 2022 :

En section de fonctionnement, s'équilibre à 885 191.88 €

En section d'investissement, s'équilibre à 1 540 547.48 €

Les élus du SMRB adoptent à l'unanimité le budget exposé au cours du conseil syndical.

- o **Point sur les actions en cours**

Volet milieux aquatiques : le Contrat de Bassin du Beaujolais passe devant la commission des aides de l'Agence de l'Eau RMC le 4 avril 2022. Le SMRB déploie donc ses études et ses travaux dans le cadre de ce contrat :

- Travaux de restauration de la continuité écologique sur l'Ardières et les Samsons : cela concerne 4 sites situés sur l'Ardières et les Samsons.
- Etude « Espace de Bon Fonctionnement » des cours d'eau.
- Etude sur les « Volumes Prélevables »

Volet inondation : le SMRB passe devant le comité d'agrément du bassin Rhône-Méditerranée le 1^{er} avril 2022 pour faire approuver le PAPI du Beaujolais. Le SMRB déploie dans ce cadre, en 2022, des études, travaux, animations sur la réduction des risques d'inondation :

- Opération globale d'aménagement du bassin du Morgon avec en priorité le lancement d'une consultation pour une AMO (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage) dont le rôle sera d'aiguiller le SMRB dans la planification des phases de mise en œuvre des bassins, la passation et le suivi des marchés d'études et de travaux

- formation élus/agents

- diagnostics de vulnérabilité

- aide à l'élaboration de PCS et DICRIM : l'aides aux communes reste une priorité dans le PAPI. Dès ce début d'année, Jérémie Gauberti, chargé de mission inondation, accompagne les communes pour la mise en place de PCS et DICRIM.

Bernard MATRAY signale son intérêt pour une assistance du SMRB pour la commune de St Julien.

Catherine REBAUD rappelle que tous les propriétaires concernés par le projet de bassin de rétention sur le Merloux à Gleizé ont été contactés et qu'ils se disent tous favorables au projet et à une procédure d'acquisition des parcelles par le SMRB.

Volet Communication : Catherine REBAUD rappelle que le SMRB met en place sa stratégie de communication avec un nouveau logo, un nouveau slogan « faisons vivre nos rivières » et de nouveaux films sur les rivières du Beaujolais et les acteurs qui agissent pour nos rivières.

La conférence « jardiner au naturel » présentée par Terre Vivante aura lieu le mercredi 18 mai 2022, 18h30 à Porte des Pierres Dorées (Liergues). D'autres événements grand public sont prévus, notamment à ce jour, dans le cadre du programme développement durable de la CCSB qui s'étale sur plusieurs mois et de la fête de l'environnement à Villefranche, le 10 septembre 2022.

o **Demande de subvention**

Dans le cadre du PAPI, les élus du SMRB sont amenés à délibérer pour les demandes de subvention suivantes : formation des élus/agents et sensibilisation du grand public aux risques d'inondation, étude avant-projet pour la reconstruction de la digue de Denicé.

Information et sensibilisation du public : 22 000 € aidé à 50% par l'État

Formation à la gestion de crise : 12 000 € aidé à 50% par l'Etat

Journées techniques sur la prise en compte du risque dans l'urbanisme : 15 000 € aidé à 50% par l'Etat

Etudes reconstruction Digue Denicé : 60 000 € aidé à 50 % par l'Etat

A l'unanimité des membres présents, le conseil syndical valide le programme d'action du SMRB pour le futur contrat de bassin du Beaujolais.

o **Questions diverses**

Jean-Paul CHEMARIN a reçu un rapport du Cerema faisant état de dégradations sur le mur aval du Pont des Tournissons. Il demande si le SMRB peut apporter une contribution à la réparation de cet ouvrage.

Le Président propose que les agents du SMRB étudient de près ce dossier afin d'évaluer si au regard des compétences et statuts du syndicat, une prise en charge est possible. Le Syndicat regardera aussi comment les autres syndicats de rivière gèrent ce type de dossier.

Daniel BASSET demande si le SMRB peut apporter une assistance dans le cadre de la mise en séparatif du Bourg de St Etienne la Varenne.

M MENICHON indique que, si besoin, les techniciens du SMRB peuvent être sollicités si cela rentre dans le champ de leurs compétences.

Le Président lève la séance à 20h30.

Le Secrétaire de séance
Daniel BASSET

Le Président
Jacky MENICHON